

HOSPITALISATION

	Prix moyen pratiqué ou tarif réglementé	Remboursement de l'assurance maladie obligatoire	Remboursement de l'assurance maladie complémentaire	Reste à charge	Commentaires
Forfait journalier hospitalier en court séjour	20,00€	0€	20,00€	0€	Tarif réglementaire
Honoraires du chirurgien avec dépassement d'honoraires maîtrisés (adhérent à un DPTAM* : l'OPTAM ou l'OPTAM-CO) pour une opération chirurgicale de la cataracte	355,00€	247,70€	24,00€	83,30€	Prix moyen national de l'acte pour un œil
Honoraires du chirurgien avec dépassement d'honoraires libres (non adhérent à un DPTAM* : l'OPTAM ou l'OPTAM-CO) pour une opération chirurgicale de la cataracte	431,00€	247,70€	24,00€	159,30€	Prix moyen national de l'acte pour un œil

OPTIQUE

	Prix moyen pratiqué ou tarif réglementé	Remboursement de l'assurance maladie obligatoire	Remboursement de l'assurance maladie complémentaire	Reste à charge	Commentaires
Équipement optique : monture + 2 verres unifocaux Mutualiste de 18 ans et plus	345,00€	6,10€	4,06€	334,84€	Prix moyen national de l'acte

DENTAIRE

	Prix moyen pratiqué ou tarif réglementé	Remboursement de l'assurance maladie obligatoire	Remboursement de l'assurance maladie complémentaire	Reste à charge	Commentaires
Détartrage	28,92€	20,24€	8,68€	0€	Tarif conventionnel
Couronne céramo-métallique sur molaire	538,70€	75,25€	32,25€	431,20€	Prix moyen national de l'acte

AIDES AUDITIVES

	Prix moyen pratiqué ou tarif réglementé	Remboursement de l'assurance maladie obligatoire	Remboursement de l'assurance maladie complémentaire	Reste à charge	Commentaires
Aide auditive de classe II par oreille Mutualiste de 20 ans et plus Par appareil dans la limite de 2 appareils par an	1 476,00€	180,00€	120,00€	1 176,00€	Prix moyen national de l'acte

SOINS COURANTS

	Prix moyen pratiqué ou tarif réglementé	Remboursement de l'assurance maladie obligatoire	Remboursement de l'assurance maladie complémentaire	Reste à charge	Commentaires
Consultation d'un médecin traitant généraliste sans dépassement d'honoraires	25,00€	16,50€	7,50€	1,00€	Tarif conventionnel
Consultation d'un médecin spécialiste en gynécologie sans dépassement d'honoraires	30,00€	20,00€	9,00€	1,00€	Tarif conventionnel
Consultation d'un médecin spécialiste en gynécologie avec dépassement d'honoraires maîtrisés (adhérent à un DPTAM* : l'OPTAM ou l'OPTAM-CO)	44,00€	20,00€	9,00€	15,00€	Prix moyen national de l'acte
Consultation d'un médecin spécialiste en gynécologie avec dépassement d'honoraires libres (non adhérent à un DPTAM* : l'OPTAM ou l'OPTAM-CO)	56,00€	15,10€	6,90€	34,00€	Prix moyen national de l'acte

* Le DPTAM (Dispositif de Pratique Tarifaire Maîtrisée) rassemble les dispositifs ayant pour objet la maîtrise des dépassements d'honoraires des professionnels de santé conventionnés par l'Assurance Maladie Obligatoire : OPTAM et OPTAM-CO.
L'OPTAM désigne l'option par laquelle les médecins s'engagent à respecter une pratique tarifaire maîtrisée. L'OPTAM-CO a le même objectif mais cette option est ouverte aux médecins spécialistes en chirurgie et obstétrique.